

UNIVERSITÉ DE HAUTE ALSACE
Faculté des Sciences et Techniques

LIVRET DE L'ÉTUDIANT

Licence 2

SPI - Mécanique

Année 2020 – 2021

Domaine : Sciences - Technologies - Santé
LICENCES

renforcée physique - chimie
régio chimica
chimie
physique
environnement sécurité risque
mécanique
électronique, énergie électrique et automatique
mathématiques
informatique
méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises
STAPS : Activités Physiques Adaptées et Santé



Sommaire

Table des matières

1. L'UFR Sciences et Techniques.....	3
2. Le campus.....	4
2.1. Le plan.....	4
2.2. Localisation des salles d'enseignement.....	5
3. Scolarité.....	6
3.1. Service de scolarité.....	6
3.2. Inscriptions.....	6
3.3. Validation d'U.E.....	7
3.4. Boite mail UHA.....	7
3.5. Le calendrier universitaire.....	8
3.6. Les emplois du temps.....	9
3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap.....	10
3.8. Les sportifs de haut niveau.....	11
3.9. Les étudiants salariés.....	11
3.10. Les étudiants boursiers.....	12
3.11. Etudiants Campus France.....	13
3.12. UE Libre.....	13
3.13. Lexique des abréviations universitaires.....	14
3.14. Les langues.....	14
4. Les modalités de contrôle des connaissances – MCC.....	15
5. Informations importantes.....	17
5.1. Certification obligatoire pour l'obtention de grade de la licence :.....	17
PIX (nouvelle certification des compétences numériques).....	17
5.2. Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant).....	17
5.3. Examens :.....	17
5.4. Vie de l'établissement.....	17

1. L'UFR Sciences et Techniques

L'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Sciences et Techniques, aussi appelée Faculté des Sciences et des Techniques, a été créée en 1958. Elle est située sur le campus Illberg à Mulhouse.

Elle a pour missions :

- la formation initiale et continue de haut niveau scientifique
- la formation par alternance (niveau Master)
- la recherche scientifique et technologique, ainsi que la valorisation de ses résultats
- la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique
- la coopération internationale

Direction : L'UFR Sciences et Techniques est dirigée par un Directeur:

Directeur : M. Mickaël DERIVAZ (mickael.derivaz@uha.fr)

Responsable licence 1ère année : Mme Dominique SCHWARTZ

Responsable licence 2ème année SPI : Mme Corinne JUNG, M. Mickaël DERIVAZ

Les différents responsables de formation des licences:

Mentions	Parcours	Responsable
SPI	Electronique, Electrotechnique et Automatique Parcours trinational ICS	M. HERMANN Gilles gilles.hermann@uha.fr
Informatique	Informatique et MIAGE	M. RIVIERE Stephane stephane.riviere@uha.fr
Informatique	Mathématiques	M HADJAR Amine amine.hadjar@uha.fr
SPI	Mécanique - trinationale Mécatronique	Mme JUNG Corinne corinne.jung@uha.fr
Physique, chimie	Chimie, parcours Regio Chimica	Mme BALLY-LE GALL Florence regiochimica.enscmu@uha.fr
Physique, chimie	Environnement, Sécurité, Risques	M. LEYSSENS Gontrand gontrand.leysSENS@uha.fr
Physique, chimie	Physique	M. PIRRI Carmelo carmelo.pirri@uha.fr
Physique, chimie	Chimie	M. PARMENTIER Julien julien.parmentier@uha.fr
Physique, chimie	Licence renforcée - Physique - Chimie	M. VONAU François francois.vonau@uha.fr
STAPS	Activités Physiques Adaptées et Santé	M. PONCHE Arnaud arnaud.ponche@uha.fr

2. Le campus

2.1. Le plan



Plan Campus Illberg UHA

- (A) Gymnase Universitaire
- (B) Maison de l'Université - Présidence
- (C) Chantier Learning Center
- (D) EPS - European Physical Society
- (E) FST - Faculté des Sciences et Techniques
CLAM - Certification et Langues par Apprentissage Multimédia
- (F) Amphithéâtres :
Pierre Weiss - Paul Schutzenberger - Jacques Hadamard
- (G) SCD - Service Commun de Documentation (BU Illberg)
- (H) FLSH - Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines
- (I) ENSISA Lumière - École Nationale Supérieure
d'Ingénieurs Sud-Alsace
- (J) Résidences universitaires
- (K) FST - Faculté des Sciences et Techniques
SERFA - Service de Formation pour Adultes
- (L) IS2M - Institut de Science des Matériaux de Mulhouse
- (M) ENSISA Werner - École Nationale Supérieure
d'Ingénieurs Sud-Alsace
- (N) Restaurant universitaire - Cybercafé
- (O) IRJBD - Institut de Recherche Jean-Baptiste Donnet
(COB, GRE, IS2M et LPIM)
- (P) ENSCMu - École Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse
Nef des sciences
- (Q) Maison de l'Étudiant
BVE - CFAU - CLOUS - Écoles Doctorales - LAMIE - Médecine -
Mission Handicap - Relations Internationales - Scolarité -
SIO/BAIPS - SUAC
- (R) Résidences universitaires

Accès Transport :

- | | |
|--------------------|----------------|
| Parking Libre | Parking Tram |
| Parking Personnels | Vélocité |
| Bus | Tram |
| 17 Gifop | tram 2 Illberg |
| 51 Université | Défibrillateur |

Campus Illberg - 2 rue des Frères Lumière 68093 Mulhouse



FST n°18 Bâtiment K

2.2. Localisation des salles d'enseignement

Bâtiment	Salle	Localisation
FST 18 rue F.Lumière Bâtiment K	<p><u>Amphithéâtres :</u></p> <p>ILL_K_AMPHI A ILL_K_AMPHI TAGLANG ILL_K_AMPHI GB (Gaston Berger)</p> <p><u>Salles de COURS ou TD :</u></p> <p>ILL_K_001 à 007 ILL_K_100 à 106</p> <p><u>Salles TP :</u></p> <p>ILL_K_TP CHIMIE PHYS ILL_K_TP CHIMIE MINE ILL_K_TP CHIMIE ORGA ILL_K_TP PHYS 1 ILL_K_TP PHYS 2 ILL_K_TP EEA</p> <p><u>Salles informatique :</u></p> <p>ILL_K_008 ETUDIANTS (info en libre service 12 postes) ILL_K_107 INFO ILL_K_109 INFO</p>	<p>rez de chaussée rez de chaussée 1^{er} étage</p> <p>rez de chaussée 1^{er} étage</p> <p>1^{er} étage 1^{er} étage 1^{er} étage rez de chaussée rez de chaussée rez de chaussée</p> <p>rez de chaussée 1^{er} étage 1^{er} étage 1^{er} étage</p>
FST 6 rue F.Lumière Bâtiment E	<p>ILL_E_LABO LANGUES ILL_E_A et B ILL_E_S01 à S04</p>	<p>1^{er} étage 1^{er} étage rez de chaussée</p>
FST 6 rue F.Lumière Bâtiment F	<p>ILL_F_1 à 4</p>	<p>1^{er} étage</p>
ENSISA Lumière Bâtiment I	<p><u>Salles informatique :</u> ILL_I_E37 (42 postes) ILL_I_E39 (27 postes)</p>	<p>2^{ème} étage</p>

3. Scolarité

3.1. Service de scolarité

Responsable pédagogique de la 2ème année de licence
PHYSIQUE / CHIMIE / MATHÉMATIQUES / INFORMATIQUE:
Mme Marie-Christine HANF, marie-christine.hanf@uha.fr

Responsables pédagogiques de la 2ème année de licence SPI Parcours
MECANIQUE :
Mme Corinne JUNG, corinne.jung@uha.fr
M. Mickaël DERIVAZ, mickael.derivaz@uha.fr

Responsable pédagogique de la 2ème année de licence Renforcée
PHYSIQUE / CHIMIE :
M. François VONAU, francois.vonau@uha.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA SCOLARITE :

du **LUNDI** au **VENDREDI** de 7 h 45 à 12 h 30 – Fermé les après-midis.

Responsable de la scolarité L2 Physique Chimie, Renfort Physique Chimie,
SPI Mécanique :
Mme Sylvie MUNCH. sylvie.munch@uha.fr, 03 89 33 62 05
Horaires : de 8 h 30 à 12 h 30 (sauf le mercredi)

Mme Munch est votre personne référente en licence 2ème année Physique Chimie, Environnement pour la remise de vos justificatifs d'absence ou de tout autre renseignement concernant votre scolarité.

Retrouvez les informations détaillées concernant la Faculté des Sciences et Techniques sur le site internet : <http://www.fst.uha.fr>

3.2. Inscriptions

Deux inscriptions obligatoires

Inscription administrative : vous permet d'obtenir votre statut étudiant, votre carte "mon pass campus", l'accès à la B.U., aux services du CROUS, aux activités culturelles et sportives,... Cette inscription s'effectue uniquement en ligne sur www.uha.fr avant le **30 septembre 2020** au plus tard.

Les étudiants qui n'ont pas pu finaliser leur inscription administrative avant la rentrée sont autorisés à suivre les enseignements hormis les TP. Le non-paiement des frais de scolarité entraîne l'impossibilité de suivre les TP (pas de couverture en cas d'accident).

Inscription pédagogique : elle complète l'inscription administrative. Elle s'effectue à la scolarité de la FST à l'aide de la fiche pédagogique remise le jour de la rentrée. Les redoublants mettront à jour la fiche de l'an passé.

Ne ratez pas cette étape indispensable pour l'enregistrement de vos résultats.

Pensez à communiquer à la scolarité tout changement dans les renseignements fournis (adresse, numéro de téléphone,...) intervenant au cours de l'année universitaire.

Sans inscription pédagogique, l'étudiant(e) n'est pas autorisé(e) à se présenter aux épreuves d'examens et l'étudiant boursier devra rembourser les sommes déjà perçues.

3.3. Validation d'U.E.

Les étudiants ayant acquis une ou plusieurs UE similaires à celles de la licence 2 dans une autre université peuvent demander par écrit la validation de ces notes auprès du responsable de leur filière **avant le 16 septembre 2020.**

3.4. Boite mail UHA

Attention : durant l'année des informations diverses vous seront envoyées sur votre boite mail UHA. **Vous devez impérativement consulter votre boite mail UHA tous les jours.**

3.5. Le calendrier universitaire

CALENDRIER UNIVERSTIAIRE 2020-2021

LICENCE 2ème année

Août		Septembre		Octobre		Novembre		Decembre		Janvier	
1 S		1 M		1 J		1 D	Toussaint	1 M		1 V	Jour de l'an
2 D		2 M		2 V		2 L		2 M		2 S	
3 L		3 J		3 S		3 M		3 J		3 D	
4 M		4 V		4 D		4 M		4 V		4 L	
5 M		5 S		5 L		5 J		5 S		5 M	
6 J		6 D		6 M		6 V		6 D		6 M	
7 V		7 L		7 M		7 S		7 L		7 J	
8 S		8 M		8 J		8 D		8 M		8 V	
9 D		9 M		9 V		9 L		9 M		9 S	
10 L		10 J		10 S		10 M		10 J		10 D	
11 M		11 V		11 D		11 M	Armistice 1918	11 V		11 L	
12 M		12 S		12 L		12 J		12 S		12 M	
13 J		13 D		13 M		13 V		13 D		13 M	
14 V		14 L	Rentrée *	14 M		14 S		14 L		14 J	
15 S		15 M	MI Rentrée 10h	15 J		15 D		15 M		15 V	
16 D		16 M		16 V		16 L		16 M		16 S	
17 L		17 J		17 S		17 M		17 J		17 D	
18 M		18 V		18 D		18 M		18 V		18 L	
19 M		19 S		19 L		19 J		19 S		19 M	
20 J		20 D		20 M		20 V		20 D		20 M	
21 V		21 L	Début UE libres	21 M		21 S		21 L		21 J	
22 S		22 M		22 J		22 D		22 M		22 V	Fin de CC Sem3
23 D		23 M		23 V		23 L		23 M		23 S	
24 L		24 J		24 S		24 M		24 J		24 D	
25 M		25 V		25 D		25 M		25 V	Vacances	25 L	Reprise Sem4
26 M		26 S		26 L		26 J		26 S	de Noël	26 M	
27 J		27 D		27 M	Vacances	27 V		27 D		27 M	
28 V		28 L		28 M	d'Automne	28 S		28 L		28 J	
29 S		29 M		29 J		29 D		29 M		29 V	
30 D		30 M		30 V		30 L		30 M		30 S	
31 L				31 S				31 J		31 D	
Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet	
1 L		1 L		1 J		1 S	Fête du travail	1 M		1 J	Jury Sem4+
2 M		2 M		2 V	Vendredi Saint	2 D		2 M		2 V	compensation
3 M		3 M		3 S		3 L	Vacances	3 J		3 S	+ diplôme
4 J		4 J		4 D	Pâques	4 M	de printemps	4 V		4 D	
5 V		5 V		5 L	Lundi de Pâques	5 M		5 S		5 L	
6 S		6 S		6 M		6 J		6 D		6 M	
7 D		7 D		7 M		7 V		7 L		7 M	
8 L		8 L		8 J		8 S	Armistice 1945	8 M		8 J	
9 M		9 M		9 V		9 D		9 M		9 V	
10 M		10 M		10 S		10 L		10 J		10 S	
11 J	Jury Sem3	11 J		11 D		11 M		11 V		11 D	
12 V		12 V		12 L		12 M		12 S		12 L	
13 S		13 S		13 M		13 J	Ascension	13 D		13 M	
14 D		14 D		14 M		14 V		14 L		14 M	Fête nationale
15 L		15 L		15 J		15 S		15 M		15 J	
16 M		16 M		16 V		16 D		16 M		16 V	
17 M		17 M		17 S		17 L		17 J		17 S	
18 J		18 J		18 D		18 M		18 V	Fin de CC Sem4	18 D	
19 V		19 V		19 L		19 M		19 S		19 L	
20 S		20 S		20 M		20 J		20 D		20 M	
21 D		21 D		21 M		21 V		21 L		21 M	
22 L		22 L		22 J		22 S		22 M		22 J	
23 M	Vacances	23 M		23 V		23 D		23 M		23 V	
24 M	d'hiver	24 M		24 S		24 L	L.Pentecôte	24 J		24 S	
25 J		25 J	DUATHLON	25 D		25 M		25 V		25 D	
26 V		26 V		26 L	Vacances	26 M		26 S		26 L	
27 S		27 S		27 M	de printemps	27 J		27 D		27 M	
28 D		28 D		28 M		28 V		28 L		28 M	
		29 L		29 J		29 S		29 M		29 J	
		30 M		30 V		30 D		30 M		30 V	
		31 M				31 L				31 S	

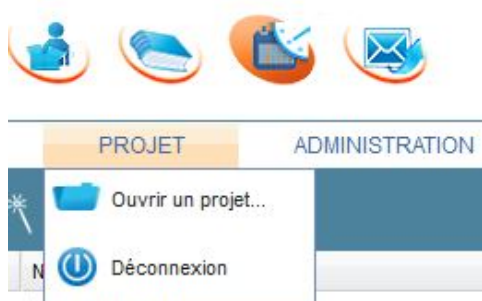
Rentrée L2 PC + SPI : Amph A
Rentrée L2 Renfort PC : Salle 100

* PC/Renf/SPI Rentrée 10h
STAPS Rentrée 14h

3.6. Les emplois du temps

Consultation :

Les emplois du temps sont accessibles via www.emploisdutemps.uha.fr où ils sont mis à jour quotidiennement. La connexion s'effectue à l'aide de votre adresse mail et identifiant UHA.



Dans "Liste de Ressources" (colonne de gauche), développer le dossier "Groupes d'étudiants" en cliquant sur la flèche, puis développer le dossier "FST" en cliquant sur la flèche, puis développer le dossier "LICENCE 2". Cliquer sur votre filière :

- ▶ L2 PHYSIQUE/CHIMIE
- ▶ L2 PHYSIQUE/CHIMIE RENFORCEE

RECHERCHE	FR	S40 - lun. 28 septembre 2020					
		Lundi 28/09/2020	Mardi 29/09/2020	Mercredi 30/09/2020	Jeudi 01/10/2020	Vendredi 02/10/2020	Samedi 03/10/2020
LISTE DES RESSOURCES Nom : Groupes d'étudiants ▶ ENSCMU ▶ ENSISA ▶ FLSH ▶ FMA ▶ FSESI ▶ FST ▶ LICENCE 1 ▶ LICENCE 2 ▶ L2 CM ▶ L2 INFORMATIQUE ▶ L2 MATHÉMATIQUES ▶ L2 PHYSIQUE/CHIMIE ▶ L2 PHYSIQUE/CHIMIE RENFORCEE ▶ L2 SPI ▶ L2 STAPS ▶ LICENCE 3 ▶ MASTER 1 ▶ MASTER 2 ▶ LUTC ▶ LUTM ▶ Enseignants ▶ Salles ▶ Equipements ▶ Etudiants ▶ Catégorie6 ▶ Catégorie7 ▶ Catégorie8	07:30-08:00	OPT GEOM CM A distance L2 PHYSIQUE CHIMIE L2 RENFORCEE PC CFB2-ENSISA CFB2-ENSCM L2 CM PIRRI Camille	ARCHI MATIERE CM A distance L2 PHYSIQUE CHIMIE L2 RENFORCEE PC CFB2-ENSISA L2 CM CFB2-ENSCM HERMANN Marie-Louise			OSCILLATEURS CM A distance L2 RENFORCEE PC L2 PHYSIQUE CHIMIE CFB2-ENSISA CFB2-ENSCM L2 CM L2 SPI MEHDAOUI Almas	
	08:00-09:00						
	09:00-09:30						
	09:30-10:00						
	10:00-10:30						
	10:30-11:00						
	11:00-11:30						
	11:30-12:00						
	12:00-12:30						
	12:30-13:00						
13:00-13:30							
13:30-14:00							
14:00-14:30							
14:30-15:00							
15:00-15:30							
15:30-16:00							
16:00-16:30							
16:30-17:00							
17:00-17:30							
17:30-18:00							
18:00-18:30							
18:30-19:00							
19:00-19:30							
19:30-20:00							

Votre emploi du temps sera affiché :
Parallèlement au site, des informations régulières ou occasionnelles : annulations

de cours, modifications d'horaires ou de salles, absences d'enseignants... peuvent vous être envoyées sur votre boîte mail.

3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap

L'Université de Mulhouse a mis en place des aménagements spécifiques pour les personnes en situation de handicap.

La "mission Handicap" oriente l'étudiant(e) vers les services compétents pour organiser les aménagements spécifiques à sa scolarité : aménagements des examens et de scolarité (sur préconisation du médecin du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)), dispositifs spécifiques (tiers-temps, secrétaires d'examens, surveillance, matériel adapté...).

Contactez la Mission Handicap dès la rentrée.

Contact : Mission handicap, Maison de l'étudiant (bâtiment Q)
1, rue Alfred Werner. 68093 Mulhouse Cedex
tel : 03 89 33 62 17
mail : accueilhandicap@uha.fr

Les dispositions du tiers-temps sont appliquées après avis favorable du service universitaire de médecine préventive.

Qui est concerné :

- les personnes ayant des troubles divers reconnus : auditif, visuel, moteur, psychique, maladie invalidante, dyslexie, difficultés sociales,...
- les situations temporaires : maladie subite, accident, hospitalisation, fracture,...
- des difficultés qui n'apparaissent que maintenant et pour lesquelles vous vous posez des questions.

Les étudiants susceptibles de bénéficier d'un tiers-temps sont priés de se signaler à la scolarité dès la première semaine de rentrée.

En cas de difficulté (liée directement aux études en cours, orientation future, problèmes de santé, problèmes financiers,...), n'hésitez pas à en parler au responsable de filière, à la responsable L2, au Directeur de la FST ou à la scolarité.

Si vous vous rendez compte qu'un/une collègue ne vient plus en cours ou ne va pas bien, **signalez le/la.**

3.8. Les sportifs de haut niveau

La Faculté des Sciences et Techniques encourage les étudiants qui souhaitent mener de front leurs études et les compétitions sportives de haut niveau. Ainsi, des dispositions particulières (aménagement du calendrier, sessions spéciales d'examens, cours de soutien etc.) sont prévues pour les étudiants ayant le statut de sportifs de haut niveau.

Le statut de "sportif de haut niveau" est apprécié par une commission universitaire, après examen du dossier sportif à déposer auprès du **Service Universitaire des Activités Physiques Sportives** (SUAPSA), au gymnase (bât. A) dès le 1^{er} mois de la rentrée.

Responsable : Xavier Demuth

3 rue des Frères Lumière

68 093 Mulhouse Cedex

Téléphone : +33 (0)3 89 33 66 92

Fax : +33 (0)3 89 33 66 95

Courriel : [suaps\(at\)uha.fr](mailto:suaps@uha.fr)

Internet : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/index.html>

Le responsable pédagogique de la filière est chargé d'organiser la mise en place de ces dispositions, en relation avec les équipes pédagogiques.

Pour en savoir plus : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/sport-de-haut-niveau>

3.9. Les étudiants salariés

Les étudiants qui travaillent durant certaines heures de cours et qui souhaitent bénéficier d'un régime "salarié" (12h30 minimum par semaine) doivent se signaler à la scolarité de la FST **dès les premières semaines de la rentrée.**

Pour être en règle, ils devront compléter **un formulaire de dispense de cours** disponible à la scolarité de la FST (même si cela a déjà été signalé lors de l'inscription administrative) et **fournir une copie du contrat de travail.**

3.10. Les étudiants boursiers

Conditions d'assiduité aux cours et de présence aux examens :

En application des dispositions du décret n° 51-445 du 16 avril 1951, **l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être inscrit et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés** et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation. Il doit être inscrit correctement (**inscription administrative et inscription pédagogique**).

En ce qui concerne la présence aux examens, le candidat titulaire d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux doit se présenter aux examens correspondant à ses études, **sans exception et à chaque session**.

ATTENTION : Le non-respect de l'une des obligations précitées entraîne **le reversement des sommes indûment perçues**.

Contrôles et sanctions

Les contrôles afférents à l'assiduité aux cours, TD, TP et à la présence **aux examens** sont conduits sous la responsabilité des présidents d'université, des directeurs d'école et des chefs d'établissement.

Ceux-ci doivent apporter toute leur coopération en fournissant aux services du CROUS les documents ou fichiers relatifs à l'assiduité des étudiants et à leur présence aux examens, accompagnés des justificatifs d'absence. À défaut, le CROUS peut les demander directement à l'étudiant.

Dans le cas où ces pièces ne sont pas transmises par l'étudiant dans les délais fixés (= **sous huitaine**), le CROUS se réserve le droit de **suspendre le versement de la bourse**. Cette suspension est également opérée lorsque l'étudiant ne se présente pas aux examens qui se déroulent à la fin des semestres.

Si, à la suite d'une relance du CROUS, les justificatifs ne sont toujours pas fournis, une procédure d'émission d'un ordre de reversement d'une partie ou de la totalité de la bourse est mise en œuvre.

Lorsqu'un étudiant boursier **doit interrompre ses études** au cours de l'année universitaire **pour des raisons médicales graves** (traitement médical, hospitalisation), il est tenu d'en informer le service de scolarité de la FST et de **transmettre toutes pièces justificatives nécessaires dans les délais**.

RAPPEL IMPORTANT : les justificatifs doivent être remis à la scolarité de la FST **au plus tard huit jours après la date d'émission**, sinon, ils ne seront plus pris en compte.

3.11. Etudiants Campus France

Recommandations médicales importantes

Dans le cadre de votre inscription à l'Université, la visite médicale est une étape importante et obligatoire. C'est pourquoi vous devez, une fois que vous aurez pris connaissance de votre emploi du temps :

1. Dans les deux mois qui suivent votre arrivée sur le territoire français, prendre rendez-vous auprès du service de Santé Universitaire pour une visite médicale de prévention.
2. Effectuer une radio des poumons : pour cela, un bon de radiographie vous sera remis lors de votre visite médicale au SUMPPS. La visite médicale et la radiographie sont gratuites.

Contact du service auquel il faut vous adresser si vous êtes étudiant(e) à Mulhouse :

Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

1 rue Alfred Werner

68093 Mulhouse

Maison de l'étudiant, 1^{er} étage

téléphone : 03 89 33 64 47

mail : sumpps@uha.fr

Nous vous rappelons que vous devez aussi vous inscrire à la Sécurité Sociale. Cette démarche est obligatoire, elle doit être effectuée après le paiement de la Contribution Vie étudiante et de Campus (CVEC) et après votre inscription à l'université.

3.12. UE Libre

Ouverture du site de l'UHA pour l'inscription des étudiants aux UE Libres (www.uelibres.uha.fr)

du mardi 1^{er} septembre au vendredi 16 octobre 2020

Attention : Passé cette date, vous ne pourrez plus vous inscrire...

Début des cours :

- Pour les UE débutant au S1 et annuelles : la semaine du 21 septembre 2020
- Pour les UE débutant au S2 : la semaine du 25 janvier 2021.

Rappel : l'ECUE libre est OBLIGATOIRE dans chaque filière de licence et est **notée**. Sans note à cette UE, la compensation annuelle ne pourra pas se faire. **D'où l'importance de cette démarche !!!**

Attention avant de faire votre choix, vérifiez la compatibilité avec votre emploi du temps... Evitez de choisir une UE libre qui se déroule en journée à une heure où vous êtes susceptible d'avoir cours...

Les étudiants qui choisissent des **ECUE à la Fonderie ou FLSH doivent se rapprocher de ces composantes pour connaître les dates d'examens.**

Si vous rencontrez un problème de créneau horaire au début du 2^e semestre (UE annuelles), contactez immédiatement la scolarité pour trouver une solution....

3.13. Lexique des abréviations universitaires

ECTS : European Credit Transfert System

Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu 30 ECTS, soit par acquisition des crédits de chaque UE du semestre, soit par application des règles de compensation entre les UE constitutives du parcours suivi .

UE : Unité d'Enseignement

ECUE : Elément Constitutif d'UE

Coef : coefficient affecté à la note de l'UE pour le calcul de la moyenne du semestre.

MCC : Modalités de Contrôle des Connaissances

Contrôle TD : note obtenue lors des épreuves effectuées lors des travaux dirigés en groupe

EC1 : Examen Commun n°1

EC2 : Examen commun n°2, etc...

3.14. Les langues

Les cours de langues assurés par des enseignants à la FST sont l'anglais (obligatoire) et l'allemand.

Les étudiants qui souhaitent suivre une autre langue que l'allemand (espagnol à la FLSH par exemple) devront s'assurer de la compatibilité du cours de langue avec leur emploi du temps respectif.

Attention le pôle Formation et Certification du Learning Center (ForCe) **N'ORGANISE PAS D'EVALUATION** pour les langues vivantes.

4. Les modalités de contrôle des connaissances – MCC

Modalités de Contrôle des Connaissances

DOMAINE	SCIENCES ET TECHNOLOGIE, SANTE
CHAMP	Numérique et Industrie du Futur
Intitulé	Licence SPI Parcours MECANIQUE

A COMPTER DE SEPTEMBRE 2020 : Contrôle Continu Intégral

(Approuvées par le conseil FST du 07/09/2020 et par la CFVU du 17/09/2020)

Fiche semestre 3											
Code UE ou ECUE	Intitulé précis de l'UE / ECUE	mutualisations	Type de contrôles	Coef Epr	Coef. UE/ECUE	ECTS UE	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Heures Projets	Durée totale
12AUMAG3	UE ELECTROMAGNETISME 1	SPI+ PC + RENF + CMI	Contrôles TD EC1 Ecrit 1h30 EC2 Ecrit 2h	1 1 2	2	4	8	18			26
12AUMAT3 12SPAU3	UE OUTILS MATHÉMATIQUES 3 ECUE Algèbre linéaire et applications	SPI+ PC + RENF + CMI	EC1 Ecrit 1h30 EC2 Ecrit 2h	1 1	2	4	10	10			32
12SPSER3	ECUE Séries et applications	SPI+ PC + RENF + CMI	EC Ecrit 1h30		1		6	6			
12AUIIM3	UE INFORMATIQUE	SPI + CPB1 Ensisa	Contrôles de TD EC Ecrit 2h	1 1	2	5	6	12	12		30
12AUPRJ3 12SPPIX3	UE PROJET PROFESSIONNEL 3 ECUE Outils Web pour préparation Certification Numérique (e-reputation + préparation PIX) ***voir ci-dessous	SPI + PC + RENF + ESR	---		1 ---	3				10	32
	ECUE Acquérir une méthodologie de recherche de stage		---		---			2		2	
12SPORA3	ECUE Présentation orale, techniques d'expression	SPI + PC + RENF + ESR	Soutenance		1			6		6	
12SULAG3 12SPANG3 12SPALL3	UE LANGUE S3 ECUE Anglais ET ECUE Allemand	SPI + PC + RENF + ESR + MI	Contrôles TD [] Contrôles TD []	1 1	1	3		12 12			24
12AUOSC3	CHOIX MECA : spécialisation 1 UE Spécialisation MECANIQUE : OSCILLATEURS	SPI+ PC + RENF + CMI	Contrôles TD EC1 Ecrit 1h30 EC2 Ecrit 2h	1 1 1	3	5	14	12			26
12AUMEC3	CHOIX PARCOURS MECA UE PARCOURS MECANIQUE 1 Projet CAO	SPI + L3 Méca	Examens TP Note projet	1 1	3	6			16	50	66
Totaux SEMESTRE 3			PARCOURS MECANIQUE			30	38	92	38	68	236

Contrôles TD : au moins 2 évaluations

EC : Examen Commun

- Les notes des ECUE ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

*** Présentation certification numérique: l'absence entraîne un ajournement à l'UE Projet, quelle que soit la note.

Note de TP*: les notes de tp peuvent être composées de rapports, d'oraux ou de tp test

Note de projet **: en fonction de la nature des projets, les évaluations peuvent être composées de rapports, d'oraux, de réalisations

Note de réalisation **: en fonction des réalisations, les évaluations peuvent être composées de rapports, d'oraux, de réalisations

[] Etudiant(e)s dispensé(e)s de contrôle continu (salariés, chargés de famille, sportifs de Ht-niveau) : Les UE à valider et les MCC seront définies avec le Responsable de Filière sur le contrat pédagogique.

L'étudiant dispensé choisira en début de semestre avec le responsable de filière :

soit d'être présent à TOUS les TP

Soit de ne se présenter qu'à l'examen test de TP et dans ce cas, SEULE la note finale du test sera prise en compte.

Modalités de Contrôle des Connaissances

DOMAINE	SCIENTES ET TECHNOLOGIE, SANTE
CHAMP	Numérique et Industrie du Futur
Intitulé	Licence SPI Parcours MECANIQUE

A COMPTER DE SEPTEMBRE 2020 : Contrôle Continu Intégral

(Approuvées par le conseil FST du 07/09/2020 et par la CFVU du 17/09/2020)

Fiche semestre 3											
Code UE ou ECUE	Intitulé précis de l'UE / ECUE	mutualisations	Type de contrôles	Coef Epr	Coef. UE/ECUE	ECTS UE	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Heures Projets	Durée totale
12AUMAG3	UE ELECTROMAGNETISME 1	SPI+ PC + RENF + CMI	Contrôles TD EC1 Ecrit 1h30 EC2 Ecrit 2h	1 1 2	2	4	8	18			26
12AUMAT3 12SPAU3	UE OUTILS MATHÉMATIQUES 3 ECUE Algèbre linéaire et applications	SPI+ PC + RENF + CMI	EC1 Ecrit 1h30 EC2 Ecrit 2h	1 1	2	4	10	10			32
12SPSER3	ECUE Séries et applications	SPI+ PC + RENF + CMI	EC Ecrit 1h30	1	1		6	6			
12AUM3	UE INFORMATIQUE	SPI + CPB1 Ensis	Contrôles de TD EC Ecrit 2h	1 1	2	5	6	12	12		30
12AUPRJ3 12SPPIX3	UE PROJET PROFESSIONNEL 3 ECUE Outils Web pour préparation Certification Numérique (e-reputation + préparation PIX) ***voir ci-dessous	SPI + PC + RENF + ESR	---		1 ---	3				10	32
	ECUE Acquérir une méthodologie de recherche de stage		---		---			2		2	
12SPORA3	ECUE Présentation orale, techniques d'expression	SPI + PC + RENF + ESR	Soutenance		1			6		6	
12SULAG3 12SPANG3 12SPALL3	UE LANGUE S3 ECUE Anglais ET ECUE Allemand	SPI + PC + RENF + ESR + MI	Contrôles TD [] Contrôles TD []	1 1	1	3		12 12			24
12AUSC3	CHOIX MECA : spécialisation 1 UE Spécialisation MECANIQUE : OSCILLATEURS	SPI+ PC + RENF + CMI	Contrôles TD EC1 Ecrit 1h30 EC2 Ecrit 2h	1 1 1	3	5	14	12			26
12AUME3	CHOIX PARCOURS MECA UE PARCOURS MECANIQUE 1 Projet CAO	SPI + L3 Méca	Examens TP Note projet	1 1	3	6			16	50	66
Totaux SEMESTRE 3			PARCOURS MECANIQUE			30	38	92	38	68	236

Contrôles TD : au moins 2 évaluations

EC : Examen Commun

- Les notes des ECUE ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

*** Présentation certification numérique : l'absence entraîne un ajournement à l'UE Projet, quelle que soit la note.

Note de TP* : les notes de tp peuvent être composées de rapports, d'oraux ou de tp test

Note de projet** : en fonction de la nature des projets, les évaluations peuvent être composées de rapports, d'oraux, de réalisations

Note de réalisation** : en fonction des réalisations, les évaluations peuvent être composées de rapports, d'oraux, de réalisations

[] Etudiant(e)s dispensé(e)s de contrôle continu (salariés, chargés de famille, sportifs de Ht-niveau) : Les UE à valider et les MCC seront définies avec le Responsable de Filière sur le contrat pédagogique.

L'étudiant dispensé choisira en début de semestre avec le responsable de filière :

soit d'être présent à TOUS les TP

Soit de ne se présenter qu'à l'examen test de TP et dans ce cas, SEULE la note finale du test sera prise en compte.

5. Informations importantes

Certification obligatoire pour l'obtention de grade de la licence

5.1. Certification obligatoire pour l'obtention de grade de la licence :

PIX (nouvelle certification des compétences numériques)

Pour l'obtention du diplôme de licence, chaque étudiant doit se présenter à l'épreuve PIX durant son cursus (Décision CFVU du 24 mai 2018). Plus d'informations vous seront données ultérieurement. Cette mesure sous-entend qu'un étudiant ayant obtenu 180 Crédits à sa Licence peut se voir refuser la délivrance de son diplôme s'il ne s'est pas présenté à la certification PIX,

5.2. Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant)

Dans le règlement des examens validé par la CFVU du 2 octobre 2014, le plagiat est assimilé à une fraude. Cette information est présentée à chaque étudiant de l'Université de Haute Alsace susceptible de rédiger un document long de type thèse, mémoire ou rapport de stage.

Le plagiat consiste à reproduire un texte, une partie d'un texte, des données ou des images, toute production (texte ou image), ou à paraphraser un texte sans indiquer la provenance ou l'auteur.

Le plagiat enfreint les règles de la déontologie universitaire et il constitue une fraude. Le plagiat constitue également une atteinte au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle, susceptible d'être assimilé à un délit de contrefaçon.

En cas de plagiat dans un devoir, dossier, mémoire ou thèse, l'étudiant sera présenté à la section disciplinaire de l'université qui pourra prononcer des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion.

Dans le cas où le plagiat est aussi caractérisé comme étant une contrefaçon, **d'éventuelles poursuites judiciaires pourront s'ajouter à la procédure disciplinaire.**

5.3. Examens :

Examens finaux:

Un étudiant ne peut solliciter un enseignant au sujet de sa copie ou de sa note avant la publication des résultats validés par le jury.

Contrôle intermédiaire ou de TD :

L'étudiant est autorisé à consulter sa copie **en présence de l'enseignant.** La note communiquée ne sera validée qu'après délibération du jury.

Tous les règlements sont à lire sur le site : www.fst@uha.fr, onglet « Etudiants » - rubrique « Réglementation ».

5.4. Vie de l'établissement

En lien avec l'épidémie Covid-19 et les contraintes sanitaires : « Les consignes sanitaires en vigueur s'imposent à tous et conditionnent les accès aux bâtiments de l'université. Leur non-respect peut entraîner le refus d'accéder aux locaux ou l'exclusion provisoire des locaux jusqu'à ce que les consignes soient respectées, voire une saisine de la commission de discipline en cas de comportement répréhensible ».